



Municipalité
de **Saint-Louis-
de-Blandford**

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, tenue le 21 octobre 2025 à 19h00 à la salle du conseil, située au 80-1 rue Principale à Saint-Louis-de-Blandford (Québec) G0Z 1B0, sous la présidence de madame Élisabeth Hamel, mairesse.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Jennifer Vallée
Siège #2 - Marc Bédard
Siège #3 - François-Michel Bonneau-Leclerc
Siège #4 - Sylvie Salois
Siège #5 - Diane Blanchette
Siège #6 - Michel Pépin

Est / sont absents:

Est également présent, madame Mélanie Allaire, directrice générale, qui agiras comme greffière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19h00.

2025-10-256

2 - CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 21 octobre 2025 a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec, et ce à tous les membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Marc Bédard et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.;

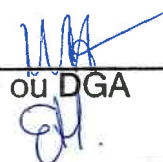
QUE le conseil confirme que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 21 octobre 2025 a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec, et ce à tous les membres du conseil.

ADOPTÉ

2025-10-257

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - POINTS DE DISCUSSION



DG ou DGA

Maire

4.1 - Devancement de la séance ordinaire du conseil municipal du mois de novembre 2025

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Bédard, appuyé par Sylvie Salois et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - POINTS DE DISCUSSION

2025-10-258

4.1 - Devancement de la séance ordinaire du conseil municipal du mois de novembre 2025

ATTENDU QUE tous les nouveaux conseillers ainsi que la mairesse ont été élus par acclamation;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite commencer le travail sur les dossiers le plus tôt possible et éviter tout retard dans le traitement des paiements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par Michel Pépin, et résolu;

QUE la séance ordinaire du conseil municipal, initialement prévue le 18 novembre 2025 à 19 h, soit devancée au 4 novembre 2025 à 19 h, à la salle habituelle des séances;

QUE le calendrier des séances soit ajusté en conséquence et qu'un avis public soit publié afin d'informer les citoyens de ce changement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les citoyens à la période de questions.

2025-10-259

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Sylvie Salois que la séance soit levée à 19h06.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Mélanie Allaire
Greffière



Élisabeth Hamel
Mairesse

Je, Élisabeth Hamel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



Maire